Délibération n°2015-01: avis sur le projet de stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

Adopté le 26 janvier 2015

Le Conseil national de la transition écologique,

saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020,

prenant note avec intérêt du travail de concertation engagé au sein du CNTE en vue de l'élaboration de cette stratégie, ainsi que des éléments apportés par la consultation publique ouverte du 20 mars au 20 avril 2014,

approuvant la proposition d'indicateurs de la SNTEDD 2015-2020 formulée par la commission spécialisée du CNTE relative aux indicateurs de la transition écologique et de l'économie verte,

rappelant la nécessité d'accélérer la transformation du modèle économique et social et soulignant les opportunités liées à la transition écologique vers un développement durable,

insistant sur le rôle de mobilisation de tous les acteurs de la nation que doit jouer la SNTEDD 2015-2020, dans la poursuite de la dynamique engagée par la stratégie nationale de développement durable 2010-2013,

1- salue l'ambition et l'approche transversale de la SNTEDD 2015-2020 visant à dépasser les politiques sectorielles et à franchir un nouveau cap dans l'action collective, à travers neuf axes indissociables.

2- souligne le besoin que la SNTEDD 2015-2020 bénéficie d'un portage politique et interministériel fort tout au long de sa mise en œuvre, et d'une bonne articulation avec les autres réglementations existantes et stratégies gouvernementales, dans un souci de cohérence des politiques publiques, et de l'engagement des moyens nécessaires à l'action.

3- fait part de son attachement à la réalisation d'un rapport annuel au Parlement sur la mise en œuvre de la SNTEDD 2015-2020, s'appuyant notamment sur l'évolution des indicateurs de suivi de la stratégie.

4- accueille favorablement les dispositifs proposés pour traduire la SNTEDD 2015-2020 en actions concrètes et pour encourager son appropriation par la société civile, et appelle à cet

égard les parties prenantes à initier des démarches d'engagements volontaires dans le cadre de cette stratégie. La validation de ces engagements devra être transparente et s'appuyer sur les parties prenantes du CNTE.

5- rappelle que les orientations de la SNTEDD 2015-2020 s'inscrivent dans un cadre européen et international.

Sur l'axe 1 « Développer des territoires durables et résilients »

6- souligne le rôle majeur des territoires, dans leur diversité (territoires urbains, ruraux, littoraux, ultramarins, etc.), pour réussir la transition écologique et améliorer l'attractivité de la France. Les compétences dont disposent les collectivités locales doivent permettre de s'appuyer sur les atouts, les spécificités et les acteurs des territoires pour inscrire ceux-ci dans des dynamiques plus durables, résilientes et favorables à la biodiversité.

Sur l'axe 2 « S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone »

7- soutient la nécessité d'une mutation de la France vers une économie circulaire, sobre en carbone et respectueuse de la biodiversité pour parvenir à découpler la croissance économique de la consommation de ressources et des impacts environnementaux associés. Cette évolution, qui nécessite un Etat à la fois exemplaire et stratège, particulièrement au travers des entreprises à capitaux publics (énergétiques, de transports, etc.), pour définir une politique industrielle pérenne et piloter sa mise en œuvre, est porteuse de bénéfices aussi bien liés à l'évolution des modes de production que de consommation (compétitivité des entreprises, sécurité d'approvisionnement, exposition réduite aux pollutions, amélioration de la qualité de vie des ménages, etc.).

Sur l'axe 3 « Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales »

8- souligne les exigences de cohésion sociale et territoriale, de compétitivité économique et de justice environnementale qui doivent guider la mise en œuvre de la transition écologique de la France afin qu'elle puisse bénéficier à tous et en particulier aux populations vulnérables et aux entreprises fragilisées. Les politiques de prévention et de réduction de la vulnérabilité énergétique, d'adaptation au changement climatique (notamment fondée sur les écosystèmes) et de lutte contre les inégalités en matière de santé-environnement constituent des priorités pour répondre à ces exigences sociales et environnementales.

Sur l'axe 4 « Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers »

9- partage l'objectif d'orienter davantage les décisions et les capitaux publics et privés vers la transition écologique et énergétique, à travers une évolution des modèles d'incitation, des pratiques d'investissement et d'achats et des comportements des acteurs. Dans cette perspective, le renforcement de la fiscalité écologique doit s'inscrire dans une réforme globale, cohérente et équilibrée, en évitant que cela ne se répercute sur les acteurs les plus vulnérables. Certains membres du CNTE considèrent que cette politique doit être conduite sans augmentation des prélèvements obligatoires voire en les baissant. Ce renforcement doit également s'accompagner d'une suppression progressive des subventions publiques dommageables à l'environnement, en s'appuyant sur des évaluations socio-économiques.

Sur l’axe 5 « Accompagner la mutation écologique des activités économiques »

10- souligne le rôle essentiel de la formation pour contribuer à la réussite de la transition écologique, notamment au niveau local, en tenant compte des besoins des tissus économiques. L'anticipation et l'accompagnement des mutations doit, avec l’ensemble des acteurs, aller au-delà des éco-activités afin de poursuivre la structuration des métiers de l’environnement, de transformer durablement l'ensemble des secteurs d'activités et de sécuriser les parcours et les transitions professionnels. Cela doit également être l'occasion de renforcer les démarches de responsabilité sociétale des entreprises et d’amélioration de la qualité des emplois.

Sur l’axe 6 « Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique »

11- partage la volonté d'associer les différentes parties prenantes aux démarches de recherche et d'innovation, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, en réponse aux besoins du tissu économique et au service de la création de valeur. La transition écologique doit en outre s'appuyer sur l'innovation aussi bien technologique que sociale ou organisationnelle, et sur un socle de données et de connaissances accessible à tous.

Sur l’axe 7 « Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable »

12- approuve l’ambition nouvelle donnée à l'éducation à l'environnement et au développement durable pour les générations actuelles et futures et rappelle que celle-ci doit dépasser le cadre scolaire incluant la question de l'éducation tout au long de la vie. L'appropriation des enjeux de la transition écologique et l'expérimentation des solutions pouvant être mises en œuvre par le citoyen dans sa vie quotidienne, notamment le contact direct avec la nature, constituent la clé d'une responsabilisation individuelle et collective et d'une évolution des modes de pensée.

Sur l’axe 8 « Mobiliser les acteurs à toutes les échelles »

13- insiste sur la nécessité d'une mobilisation accrue de tous les acteurs, y compris l’Etat, pour faire émerger de nouvelles dynamiques collectives et souligne à cet égard l'intérêt de démarches communes entre collectivités locales, entreprises, organisations syndicales et organismes de la société civile. L'Etat doit tout particulièrement se montrer moteur et exemplaire en matière de transition écologique dans ses différentes missions.

Sur l’axe 9 « Promouvoir le développement durable au niveau européen et international »

14- soutient la volonté de la France d'engager l'Union européenne et la communauté internationale dans un renforcement des actions en faveur du développement durable. La France doit poursuivre ses efforts d'exemplarité tout en préservant sa compétitivité et en œuvrant pour que tous les pays partagent un niveau d'exigence environnementale et sociale élevé, pour une meilleure coordination et efficacité globale des politiques menées.

émet un avis favorable à l’approbation prochaine par le Gouvernement de cette stratégie.

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable